



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

140^{ème} Assemblée de l'UIP

Doha (Qatar), 6 – 10 avril 2019



Atelier sur la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant

Agir sans tarder pour la santé des femmes, des enfants et des adolescents : enseignements sur le financement, la législation et les partenariats dans le domaine de la santé

Atelier organisé conjointement par l'UIP, l'OMS et le PMNCH

*Lundi 8 avril 2019, 9 h 30– 12 h 30
Salwa 1, Sheraton Convention Center*

Note d'orientation

L'action concertée menée au cours des deux dernières décennies a considérablement amélioré la santé des femmes, des enfants et des adolescents, mais il reste encore beaucoup à faire. Aujourd'hui, plus de 830 femmes meurent chaque jour de complications liées à la grossesse ou à l'accouchement, tandis que 5,4 millions d'enfants meurent chaque année de causes évitables telles que la prématurité, les infections néonatales, la pneumonie, la diarrhée ou le paludisme. Des adolescents continuent de mourir en grand nombre, par exemple dans des accidents de la route ou en raison de causes liées à des problèmes de santé de leur mère. Malgré les progrès réalisés dans le monde, il est nécessaire de prendre, de toute urgence, des mesures d'envergure mondiale en faveur de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation au nom des femmes, des enfants et des adolescents.

Le moment est venu d'agir. Investir dans la santé des femmes, des enfants et des adolescents sera essentiel pour atteindre la couverture sanitaire universelle et nombre des Objectifs de développement durable (ODD). En effet, l'objectif de la couverture sanitaire universelle, qui permettra de réaliser le droit de chacun de jouir du meilleur état de santé susceptible d'être atteint sans connaître de difficultés financières, y compris en ce qui concerne la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation, exige que les besoins particuliers des femmes, des filles et des adolescents soient satisfaits. La prestation d'un ensemble complet de services liés à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation dans le cadre de la couverture sanitaire universelle est à la fois peu coûteuse et rentable, et permettra de faire avancer les ODD 3 (bonne santé et bien-être) et 5 (égalité des sexes).

La Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent fournit une feuille de route pour accélérer les progrès grâce auxquels les femmes, les enfants et les adolescents pourront survivre et s'épanouir. Le rôle des parlements est crucial, comme l'affirment, entre autres, la [résolution de l'UIP de 2012 sur l'accès à la santé en tant que droit fondamental](#) et son additif de 2017, qui définissent les mesures que les parlements peuvent prendre pour améliorer la situation des femmes, des enfants et des adolescents en matière de santé dans leurs pays respectifs. Les engagements pris dans ce cadre sont notamment les suivants :

- mobiliser une volonté politique et allouer des ressources appropriées pour réaliser les objectifs de la Stratégie mondiale,

#IPU140

- adopter des lois garantissant l'égalité d'accès aux services et prévoyant des services de santé essentiels pour les femmes et les enfants à un prix abordable,
- accorder une attention particulière à la santé et au bien-être des femmes, des enfants et des adolescents au sein des commissions parlementaires compétentes,
- adopter des lois érigeant en infraction toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des enfants.

Objectif de l'atelier

Cet atelier sera ouvert à tous les parlementaires et délégués présents à l'Assemblée de l'UIP qui portent un intérêt particulier à la santé, notamment celle des femmes, des enfants et des adolescents. Les trois tables rondes offriront une plate-forme d'apprentissage grâce à l'échange d'exemples de mesures parlementaires en faveur de la santé des femmes, des enfants et des adolescents et à la promotion du partage entre parlementaires de meilleures pratiques, stratégies et défis dans différents contextes nationaux. Plus précisément, l'atelier fournira des renseignements sur :

- l'amélioration du financement de la santé, plus particulièrement celle des femmes, des enfants et des adolescents, y compris de la santé sexuelle et procréative,
- l'adoption de lois permettant d'améliorer la santé des femmes, des enfants et des adolescents, et les manières de veiller au respect de ces lois,
- la mise en place de partenariats avec des militants de la couverture sanitaire universelle et de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation, et la création de groupements et de structures parlementaires pluripartites dans le but d'obtenir de meilleurs résultats dans le domaine de la santé.